

En Partenariat avec



NOTICE D'INFORMATION ET FICHE D'INSCRIPTION

CANDIDATS EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

**EPREUVES DE SELECTION POUR L'ADMISSION DANS
LES INSTITUTS DE FORMATION
EN SOINS INFIRMIERS
DU REGROUPEMENT DE NORMANDIE**



ANNEE 2020

Cette notice est à conserver par le candidat

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES	2
2. MODALITES	3
3. PLACES OUVERTES DANS LE REGROUPEMENT	4
4. CALENDRIER	5
5. PIECES A FOURNIR	5
6. DIFFUSION DES RESULTATS	6
7. INFORMATIONS POST-ADMISSION	7
7.1 FINANCEMENT DE LA FORMATION	7
7.2 BOURSES D'ETUDES	8
7.3 VACCINATIONS	8
8. FICHE D'INSCRIPTION 2020	9
9. AUTORISATION DE TRANSMISSION DES DONNEES	11

1. INFORMATIONS GENERALES

Vous devez déposer le dossier d'inscription dans l'IFSI où vous souhaitez suivre vos études (CHOIX 1).

(Certains instituts proposent une préinscription en ligne. Vous disposez de cette information sur le site internet des établissements concernés.)

En référence à l'**arrêté du 31 Juillet 2009 modifié** relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier / modalités d'accès à la formation en soins infirmiers.

L'Article 2 précise :

« Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat d'infirmier les candidats âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation répondant à l'une des conditions suivantes (...) : Les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection (...) »

NB : Sont concernés, les candidats bacheliers ou non, en reprise d'études relevant de la Formation Professionnelle Continue (FPC).

Les IFSI se sont regroupés et il est demandé à chaque candidat d'inscrire ses choix, en les numérotant sur la fiche d'inscription, par ordre de préférence, parmi les 17 sites du regroupement.

Si le candidat choisit de ne pas s'inscrire sur un ou des instituts de cette liste, il ne pourra y être admis même s'il a obtenu une note permettant l'admission et perdra le bénéfice de ses épreuves de sélection.

ATTENTION : L'épreuve écrite de sélection est commune à tous les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de la Région Normandie : sujets, dates et heures communes, soit le 7 avril 2020 début des épreuves à 14h (convocation à 13h30).

- Les épreuves orales sont organisées par chaque institut les semaines du 30 mars au 10 avril 2020.
- Une convocation sera envoyée au candidat 15 jours avant le début des épreuves par l'IFSI de son premier choix. **Il doit s'assurer de l'avoir bien reçue.**
- Dans le cas où il ne pourrait pas intégrer cet institut inscrit en premier choix (classement au-delà des places vacantes pour cet institut, voir tableau des places page 4), il pourra être admis dans un autre IFSI du regroupement qu'il aura classé et qui n'aurait pas atteint son quota à la clôture des épreuves.

2. MODALITES

TYPES DE CANDIDATS	TYPES D'ÉPREUVES	DURÉE DE L'ÉPREUVE	CONDITIONS D'ADMISSION
<u>Les candidats relevant de la formation professionnelle continue</u> telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et <u>justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale.</u>	Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat ; L'entretien est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations ainsi que les capacités à valoriser son expérience professionnelle. Il comprend les pièces suivantes : 1° La copie d'une pièce d'identité ; 2° Les diplôme (s) détenu (s) ; 3° Les ou l'attestation (s) employeur (s) et attestations de formations continues ; 4° Un curriculum vitae ; 5° Une lettre de motivation. Une épreuve écrite comprenant : - <u>une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions</u> dans le domaine sanitaire et social (notée sur 10 points). Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel. et - <u>une sous-épreuve de calculs simples</u> (notée sur 10 points). Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.	Entretien de 20mn (convocation par l'institut où vous êtes inscrit en premier choix) Epreuve écrite de 14h à 15h : Rédaction de 14h à 14h30 Calcul de 14h30 à 15h	Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire. Pour être admis, le candidat doit obtenir un total aux deux épreuves d'au moins 20 sur 40.

Demandes d'aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap :

Conformément au Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap, « *Les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen ou de concours adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Le médecin rend un avis, qui est adressé au candidat et à l'autorité administrative compétente pour ouvrir et organiser l'examen ou le concours dans lequel il propose des aménagements. L'autorité administrative décide des aménagements accordés et notifie sa décision au candidat.* ».

Les demandes d'aménagements d'épreuves sont à formuler uniquement auprès de l'établissement de votre premier choix qui vous indiquera les démarches à suivre.

3. PLACES OUVERTES DANS LE REGROUPEMENT

INSTITUTS	ADRESSE	TELEPHONE	DEPARTE- MENTS	RENTREE PREVUE EN	PLACES OUVERTES ¹
IFSI CROIX ROUGE FRANCAISE - ALENCON	5 rue du gué de Gesnes 61000 Alençon	02 33 31 67 03	Orne	SEPTEMBRE 2020	20
IFSI CH AVRANCHES - GRANVILLE	849 rue des Menneries BP 629 50406 Granville Cedex	02 33 91 50 87	Manche	FEVRIER 2021	18
IFSI CROIX ROUGE FRANCAISE - BOIS GUILLAUME	Chemin de la Bretèque 76230 Bois-Guillaume	02 35 59 40 28	Seine- Maritime	FEVRIER 2021	20
IFSI CHU CAEN	Avenue de la Côte de Nacre CS 30001 14033 Caen Cedex 9	02 31 56 83 22	Calvados	SEPTEMBRE 2020	35
IFSI CH CHERBOURG- EN-COTENTIN	Rue du Trottebec BP 208 Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin	02 33 20 76 36	Manche	SEPTEMBRE 2020	16
IFSI CH DIEPPE	Avenue Pasteur 76208 Dieppe	02 32 14 75 23	Seine- Maritime	SEPTEMBRE 2020	21
IFSI CHI EURE-SEINE - EVREUX	22 rue du Dr Baudoux 27015 Evreux Cedex	02 32 78 35 52	Eure	SEPTEMBRE 2020	41
IFSI CH FALAISE	Bd des Bercagnes CS 60038 14700 Falaise	02 31 40 41 69	Calvados	FEVRIER 2021	12
IFSI CHI PAYS DES HAUTES FALAISES - FECAMP	17 rue des Galeries 76400 Fécamp	02 35 28 61 00	Seine- Maritime	FEVRIER 2021	14
IFSI GCS COLLINES DE NORMANDIE - SITE DE FLERS	25 rue du Dr Maubert CS 60219 61104 Flers	02 33 62 62 80	Orne	SEPTEMBRE 2020	12
IFSI CH L'AIGLE	10 rue du Docteur Frinault BP 189 61305 L'Aigle Cedex	02 33 24 95 70	Orne	FEVRIER 2021	12
IFSI MARY THIEULLENT CH LE HAVRE	28 rue Foubert 76600 Le Havre	02 32 73 38 30	Seine- Maritime	SEPTEMBRE 2020	39
IFSI CH LISIEUX	4 rue Roger Aini 14107 Lisieux	02 31 61 40 90	Calvados	SEPTEMBRE 2020	16
IFSI SIMONE VEIL CHU ROUEN	14 rue du Professeur Stewart 76042 Rouen	02 32 88 85 51	Seine- Maritime	SEPTEMBRE 2020	54
IFSI CHS DU ROUVRAY SOTTEVILLE	4 rue Paul Eluard BP 45 76301 Sotteville-lès-Rouen	02 32 95 11 98	Seine- Maritime	FEVRIER 2021	27
IFSI CH MEMORIAL ST LÔ	IFSI-Lycée Curie-Corot 242 rue de l'Exode 50000 Saint-Lô	09 71 00 06 81	Manche	SEPTEMBRE 2020	13
IFSI GCS COLLINES DE NORMANDIE - SITE DE VIRE	4 rue Emile Desvaux BP 80156 14504 Vire	02 31 66 24 60	Calvados	FEVRIER 2021	12

¹ Les places ouvertes ne tiennent pas compte des reports accordés dans chaque institut - CF. article 4 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

4. CALENDRIER

<u>OUVERTURE DES INSCRIPTIONS</u>	28 janvier 2020
<u>CLÔTURE DES INSCRIPTIONS</u> <i>Tout dossier reçu après cette date sera rejeté. (cachet de la poste faisant foi)</i>	<u>13 mars 2020 inclus</u>
<u>ÉPREUVE ECRITE</u>	7 avril 2020 A partir de 14h
<u>ÉPREUVE ORALE</u>	Du 30 mars au 10 avril 2020
<u>PUBLICATION DES RÉSULTATS</u>	28 avril 2020 à 14h

5. PIECES A FOURNIR

- La fiche d'inscription recto-verso complétée et signée ;
- Le document d'autorisation de transmission de données
- Un chèque (non remboursable) de 95 euros correspondant aux droits d'inscription ;
Pour les IFSI publics : libellé à l'ordre du Receveur du TRESOR PUBLIC
Pour les IFSI de la Croix Rouge d'Alençon et de Bois-Guillaume : libellé à l'ordre de l'IRFSS CRF
Pour les IFSI du GCS de Flers et Vire : libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du GCS
- Dans un dossier relié ou agrafé pour l'entretien et classés dans l'ordre ci-dessous :
 - o Une copie lisible recto-verso de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité ;
 - o Une lettre de motivation
 - o Un curriculum vitae
 - o Une copie du (des) diplôme(s) obtenu(s) ;
 - o Les ou l'attestation(s) employeur(s) et attestation(s) de formations continues

Les justificatifs fournis doivent permettre de justifier de la cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection (**durée minimale : 3 ans**) Art-L6311-1 du code du travail.

Envoyer l'ensemble des pièces à l'IFSI de votre premier choix, **le 13 mars 2020 dernier délai** (Cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier incomplet et /ou fourni hors délai sera refusé.

6. DIFFUSION DES RESULTATS

- **La liste des candidats admis sur le regroupement (au regard des places disponibles) sera affichée dans chaque IFSI.** Elle sera également publiée sur les sites Internet de chaque institut.

Conformément à l'article 27 de la loi informatique et libertés n°78-17, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations. Vous pouvez donc vous opposer à la diffusion de votre nom sur ces listes. Dans ce cas, vous veillerez à cocher la case prévue à cet effet sur la fiche d'inscription au concours.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Tous les candidats seront personnellement informés de leurs résultats par courrier. Seule la réception d'une confirmation par écrit a valeur légale.

- **Le candidat sélectionné doit confirmer son admission avant le 5 mai 2020 - 17h** (Cachet de la poste faisant foi). Au-delà de cette date, le candidat qui n'a pas donné son accord écrit est présumé avoir renoncé à son admission.
- Les candidats titulaires du baccalauréat qui seront sélectionnés devront produire une attestation signée de désinscription ou de non-inscription sur la plateforme *Parcoursup*.

7. INFORMATIONS POST-ADMISSION

7.1 FINANCEMENT DE LA FORMATION

- La formation a un coût pédagogique révisable chaque année. **Le financement de chacune des trois années de formation dépend de votre situation au moment de votre confirmation d'entrée en formation.**



Avant d'entrer en institut de formation sanitaire ou sociale en Normandie, vous devez impérativement vous assurer du mode de financement de votre formation et de vos ressources⁽¹⁾ pendant la durée de votre formation

VOUS ETES	QUI FINANCE VOTRE FORMATION ? ⁽²⁾
En poursuite de scolarité	Région
En formation financée par la Région	Vous-même ⁽³⁾
Salarié en CDI (supérieur ou égal à 24h / semaine)	Employeur ou OPCO ⁽⁴⁾ (Santé, Cohésion Sociale, ANFH, Dispositif de transition professionnelle ...)
Salarié en CDI (inférieur à 24h / semaine)	Région ou OPCO (si éligible)
Salarié en CDD de droit privé ou de droit public	Région ou OPCO (si éligible)
Demandeur d'emploi sans emploi	Région ou OPCO (si éligible)
Demandeur d'emploi sans emploi, éligible au CPF de transition CDD (ex CIF CDD) mais dossier CPF refusé	Région
Agent de la fonction publique (titulaire, stagiaire, contractuel en CDI, en disponibilité, inscrit ou non à Pôle-Emploi)	Pas de financement régional
Contrats aidés, Contrat de Sécurisation Professionnelle, service civique	Région
Dans une autre situation	Vous-même

(1) Ressources : bourse régionale sur critères sociaux, allocation chômage, maintien de rémunération, ...

(2) Règles en vigueur à compter du 01/02/19 et sous réserve de modification des règles de financement régionales

(3) Cf paragraphe 2.5 « délai de carence » des règles de financement régionales

(4) OPCO : Opérateurs de Compétences

**Votre situation sera appréciée
au moment de votre confirmation d'entrée en formation.**

En cas de non production des pièces demandées dans les délais impartis,
le coût de la formation vous sera facturé

7.2 BOURSES D'ETUDES

- Les étudiants peuvent obtenir une **bourse attribuée par le Conseil Régional**. Celle-ci est accordée en fonction des ressources de l'année N-2 (soit des parents, du conjoint ou personnelles).
- La demande est faite au moment de l'admission définitive. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site « *parcours-métier* » de la Région Normandie (<https://parcours-metier.normandie.fr/>) à la rubrique « *se former aux métiers du sanitaire et social* ».

7.3 VACCINATIONS

- **ATTENTION :** Afin de pouvoir suivre la formation, les étudiants devront **être immunisés contre l'hépatite B** et à jour de leurs vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite.

PENSEZ A ANTICIPER LA MISE A JOUR DE CES VACCINATIONS.

8. FICHE D'INSCRIPTION 2020

SELECTION IFSI - REGROUPEMENT DE NORMANDIE CANDIDATS EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

A remplir LISIBLEMENT et en MAJUSCULES	RESERVE A L'IFSI
NOM DE NAISSANCE : _____ Prénoms : _____ NOM D'EPOUSE : _____ Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin Né(e) le : ____ / ____ / ____ à : _____ Nationalité : _____ ADRESSE : _____ _____ Code postal : _____ VILLE : _____ Téléphone fixe : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Téléphone portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Adresse COURRIEL VALIDE : _____ @ _____	Dossier reçu le : ____ / ____ / ____ ☐ Droits d'inscription ☐ Pièce d'identité ☐ Lettre de motivation ☐ Curriculum vitae ☐ Diplôme(s) ☐ Attestation employeur - formation continue ☐ Protection sociale 3 ans ☐ Autorisation transmission des données
J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur internet : ☐ OUI ☐ NON	
Je suis titulaire du baccalauréat et je me suis également inscrit sur la plateforme PARCOURSUP : ☐ OUI ☐ NON	

TITRE D'INSCRIPTION :

Cocher la case et obligation de joindre les pièces justificatives

☐ Professionnel justifiant de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection (**durée minimale : 3 ans**).

FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA FORMATION

☐ Conseil Régional (poursuite d'études, service civique, salarié en CDD ou en CDI de moins de 24h/semaine, demandeur d'emploi)

☐ Employeur : _____

☐ Organisme susceptible de prendre en charge le coût de la formation (*citez lequel*) : _____

☐ Prise en charge personnelle

Tourner SVP

INSTITUTS	DEPARTEMENTS	RENTREE PREVUE EN	NUMEROTER VOS CHOIX ¹
IFSI CROIX ROUGE FRANCAISE - ALENCON	Orne	SEPTEMBRE 2020	
IFSI CH AVRANCHES - GRANVILLE	Manche	FEVRIER 2021	
IFSI CROIX ROUGE FRANCAISE - BOIS GUILLAUME	Seine-Maritime	FEVRIER 2021	
IFSI CHU CAEN	Calvados	SEPTEMBRE 2020	
IFSI CH CHERBOURG-EN- COTENTIN	Manche	SEPTEMBRE 2020	
IFSI CH DIEPPE	Seine-Maritime	SEPTEMBRE 2020	
IFSI CHI EURE-SEINE - EVREUX	Eure	SEPTEMBRE 2020	
IFSI CH FALAISE	Calvados	FEVRIER 2021	
IFSI CHI PAYS DES HAUTES FALAISES - FECAMP	Seine-Maritime	FEVRIER 2021	
IFSI GCS COLLINES DE NORMANDIE - SITE DE FLERS	Orne	SEPTEMBRE 2020	
IFSI CH L'AIGLE	Orne	FEVRIER 2021	
IFSI MARY THIEULLENT CH LE HAVRE	Seine-Maritime	SEPTEMBRE 2020	
IFSI CH LISIEUX	Calvados	SEPTEMBRE 2020	
IFSI SIMONE VEIL CHU ROUEN	Seine-Maritime	SEPTEMBRE 2020	
IFSI CHS DU ROUVRAY SOTTEVILLE	Seine-Maritime	FEVRIER 2021	
IFSI CH MEMORIAL ST LÔ	Manche	SEPTEMBRE 2020	
IFSI GCS COLLINES DE NORMANDIE - SITE DE VIRE	Calvados	FEVRIER 2021	

¹ RAPPEL : LE CHOIX 1 SERA VOTRE CENTRE D'EXAMEN

Je soussigné(e) : _____, atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur la fiche d'inscription et certifie avoir pris connaissance des modalités de sélection et accepte sans réserve le règlement des épreuves.

Fait à _____, le : ____ / ____ / ____

NOM et Signature du candidat OU du représentant légal si candidat mineur.

9. AUTORISATION DE TRANSMISSION DES DONNEES

Je soussigné(e), (Nom Prénom) _____ candidat aux épreuves de sélection pour l'admission 2020 en Institut de Formation en Soins Infirmiers :

☐ Déclare être informé que :

- Les informations (personnelles, administratives et relatives à ma scolarité) recueillies par l'institut font l'objet d'un traitement informatique ayant pour objectif de gérer mon inscription, ma formation ainsi que mon dossier.
- Certaines de ces données sont transmises à la Région Normandie afin d'organiser la consolidation des données qualitatives, quantitatives et financières relatives à la formation professionnelle et à des fins d'analyse et de gestion de mon compte personnel de formation (CPF).
- Ces données sont conservées pendant 120 mois après la fin de ma formation par l'IFSI.
- Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui me concernent et que je peux exercer auprès de la Région Normandie.

☐ Autorise l'institut à transmettre les données me concernant.

☐ N'autorise pas l'institut à transmettre les données me concernant

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Lu et approuvé